

**Association des femmes kosovares isolées (AFKI),
membre de la Coordination asile Vaud (CAV) :**

le point sur la question de la régularisation

Celles que l'on désigne sous le terme de « femmes kosovares isolées » sont des femmes albanaises de Kosovë qui, pour une raison ou pour une autre, sont considérées par leur communauté familiale comme non conformes au rôle qu'on attend d'elles. Elles peuvent, par exemple, avoir refusé un mariage voulu par la famille ; ou avoir été répudiées par leur époux ; ou avoir subi des violences considérées comme déshonorantes pour la famille ; etc. Les conséquences en sont lourdes : ces femmes sont rejetées par leur communauté familiale ; elles risquent de se voir retirer leurs enfants par la famille du père ; elles n'ont aucune chance d'insertion économique dans la société kosovare, qui demeure très patriarcale ; elles risquent d'être jetées en pâture aux réseaux de prostitution.

Pour faire connaître et reconnaître leur situation, elles se sont regroupées en association, au niveau du canton de Vaud. Appuyées par des femmes d'ici, elles ont créé l'AFKI en 2000. Un bon nombre d'entre elles ont vu leur dossier soumis aux autorités fédérales dans le cadre de la circulaire Metzler. Quelques-unes ont reçu un permis B ; quelques-unes un permis F ; d'autres une décision de renvoi du territoire suisse ; d'autres encore ne sont pas concernées par la circulaire Metzler et demeurent dans l'attente d'une régularisation. Les critères qui ont amené les autorités fédérales à régulariser les unes et pas les autres demeurent impossibles à déceler.

L'AFKI est l'une des associations fondatrices de la Coordination asile Vaud : en effet, une partie de ses membres comptent parmi le célèbre groupe dit des 523 ou sont à un autre titre menacées de renvoi. Grâce à l'action de l'association, les femmes kosovares isolées ont été récemment reconnues par les autorités vaudoises comme groupe vulnérable digne de protection : le Conseil d'Etat a confirmé au mois de mai 2005 sa décision de préserver des mesures de contrainte les femmes kosovares isolées faisant partie du groupe dit des 523. L'association se réjouit de cette reconnaissance. Elle poursuit son travail pour l'élargir aux autres femmes kosovares qui se trouvent dans la même situation.

Cette timide reconnaissance n'épuise pas la question de la régularisation. Les femmes kosovares isolées, comme nombre d'autres personnes membres de la Coordination asile Vaud, ont besoin de stabilité ; elles ont besoin de pouvoir compter sur une autorisation de séjour qui leur permette enfin de mettre fin à d'interminables années d'attente et d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité, pour elles-mêmes et pour leurs enfants. L'AFKI continue sa lutte pour la régularisation dans le cadre de la Coordination asile Vaud, en solidarité avec les autres requérant-e-s d'asile débouté-e-s et avec les personnes sans-papiers.

Lausanne, le 2 septembre 2005